

**BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
**Réunion du jeudi 4 mai 2023**  
**COMPTE-RENDU**

Date de convocation : vendredi 28 avril 2023  
Nombre de conseillers en exercice : 76  
Nombre de conseillers présents : 48  
Nombre de conseillers votants : 52

**TITULAIRES PRÉSENTS :**

Jean-Claude COURANT - Daniel BAYART - François CHARLIER - Bernard LEROY - Jean-Pierre CABOURDIN - François-Xavier PRIOLLAUD - Anne TERLEZ - Jacky BIDAULT - Daniel JUBERT - Caroline ROUZÉE - Jean-Pierre DUVÉRÉ - José PIRÈS - Florence LAMBERT - Richard JACQUET - Jean-Luc FLAMBARD - Georgio LOISEAU - Laetitia SANCHEZ - Gildas FORT - Nicole LABICHE - Nadine LEFEBVRE - Marie-Joëlle LENFANT - François VIGOR - Jean-Marc MOGLIA - Jérémy THIREZ - René DUFOR - Annick VAUQUELIN - Hubert ZOUTU - Patrick MAUGARS - Alexandre DELACOUR - Hervé GAMBLIN - Dominique MEDAERTS - Philippe COLLAS - Eric JUHEL - David POLLET - Yann LE FUR - Jean-Marie LEJEUNE - Denis NOËL - Odile HANTZ - Agnès LABIGNE - Joris BENIER - Joël LE DIGABEL - Dominique SIMON - Alain THIERRY - Sylvie LANGEARD - Frédéric ALLOT - Christophe CHAMBON - Jean-Michel DERREY.

**CONSEILLER(E) SUPPLÉANT(E) PRÉSENT(E) AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE REMPLAÇANT UN TITULAIRE EXCUSÉ :**

Jean-Philippe BRUN à Jean-Claude CORBEL.

**POUVOIRS :**

Monsieur GOY à Monsieur MEDAERTS, Madame BOURGEOIS à Monsieur CHAMBON, Monsieur MARAIS à Monsieur GAMBLIN, Monsieur PICARD à Monsieur FORT.

**TITULAIRE ABSENT EXCUSÉ :**

Pascal JUMEL.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT**

Régis PETIT - Isabelle THEODIN - Vinciane MASURE - Mathieu TRAISNEL - Sid-Ahmed SIRAT - Vincent VORANGER

**Secrétaire : Joris BENIER**

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour :**

N°	SERVICE	INTITULE	ELUS
1	Développement économique	SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - <i>Louviers Shopping</i> - Subvention 2023 - Signature d'une convention - Autorisation	Richard JACQUET
2	Développement économique	SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Union Commerciale et Artisanale de Saint-Pierre-du-Vauvray - Subvention 2023 - Signature d'une convention - Autorisation	Richard JACQUET
3	Cycle de l'eau	ENVIRONNEMENT - Partenariat avec l'Office National des Forêts concernant l'entretien des forêts domaniales -	François VIGOR

N°	SERVICE	INTITULE	ELUS
		Convention - Autorisation	
4	Cycle de l'eau	ENVIRONNEMENT - Signature de la convention de partenariat pour l'intégration des nouveaux aménagements et équipements d'accueil du public dans la forêt domaniale de Bord-Louviers - Investissement 2023-2024 - Autorisation	François VIGOR
5	Habitat	POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT - HABITAT-LOGEMENT - Garantie d'un emprunt PLAI contracté par la Fondation de l'Armée du Salut pour une opération de construction de 25 logements collectifs - Rue Saint Jean à Louviers - Autorisation	Caroline ROUZÉE
6	Sports	SUBVENTIONS - SPORTS - Association <i>Trail des deux amants</i> - Trail des deux amants du 2 avril 2023 - Subvention - Autorisation	Joël LE DIGABEL
7	Tourisme	SUBVENTIONS - TOURISME - Participation financière de la Communauté d'agglomération Seine-Eure à l'Association des <i>Anciens et Amis de la Batellerie à Poses</i> - Autorisation	Christophe CHAMBON
8	Administration générale	Examen de l'ordre du jour du Conseil communautaire du jeudi 25 mai 2023	Bernard LEROY
9		Questions diverses	

**II/ DB 2023-28 - DEMANDE DE SUBVENTIONS - SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET IMPLANTATION - COMMERCE ET ARTISANAT - Louviers Shopping - Subvention 2023 - Signature d'une convention - Autorisation**

Sur rapport de Monsieur JACQUET, à l'unanimité, le Bureau communautaire accepte de verser une subvention de 541 € au bénéfice de l'association *Louviers Shopping*, pour l'organisation de son programme d'animations 2023, dont la première animation, la braderie des commerçants, s'est déroulée les 31 mars et 1<sup>er</sup> avril derniers.

**III/ DB 2023-29 - DEMANDE DE SUBVENTIONS - SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET IMPLANTATION - COMMERCE ET ARTISANAT - Union Commerciale et Artisanale de Saint-Pierre-du-Vauvray - Subvention 2023 - Signature d'une convention - Autorisation**

Sur rapport de Monsieur JACQUET, à l'unanimité, le Bureau communautaire accepte de verser une subvention de 4 800 € au bénéfice de l'Union commerciale et artisanale de Saint-Pierre-du-Vauvray, pour l'organisation de son programme d'animations 2023.

**III/ DB 2023-30 - ENVIRONNEMENT - Partenariat avec l'Office National des Forêts concernant l'entretien des forêts domaniales - Convention - Autorisation**

Sur rapport de Monsieur VIGOR, à l'unanimité, le Bureau communautaire accepte d'apporter son concours financier à hauteur de 19 032 € TTC à l'ONF pour l'année 2023 au titre des actions qu'elle réalise sur le territoire de la Communauté d'agglomération Seine-Eure.

La convention signée avec l'ONF a pour objet de fixer les modalités de mise en œuvre des travaux d'entretien des aménagements et équipements d'accueil du public dans la forêt domaniale de Bord-Louviers, ainsi que la participation financière de la Communauté d'agglomération Seine-Eure.

Le coût total annuel des travaux engagés par l'ONF est estimé à 23 790 € TTC ; dont 4 758 € TTC à la charge de l'ONF.

**IV/ DB 2023-31 - ENVIRONNEMENT - Convention de partenariat pour l'intégration des nouveaux aménagements et équipements d'accueil du public dans la forêt domaniale de Bord-Louviers - Investissement 2023-2024 - Autorisation**

Sur rapport de Monsieur LE FUR, à l'unanimité, le Bureau communautaire accepte d'apporter son

concours financier à hauteur de 160 000 € TTC à l'ONF pour l'année 2023 au titre des nouveaux aménagements et équipements d'accueil du public dans la forêt domaniale de Bord-Louviers.

L'ONF veille à améliorer les conditions d'accueil du public en forêt domaniale. Pour ce faire, il met en place dans le département de l'Eure des Comités de massif pour les grands domaines forestiers. Ces instances discutent et valident collégialement les aménagements et équipements structurants pour l'accueil du public, à l'échelle du massif et de ses territoires limitrophes (tant sur le plan technique que financier). L'ONF, maître d'ouvrage, établit ensuite des conventions de partenariat financier avec les collectivités locales, pour la mise en œuvre des investissements et des entretiens retenus lors des comités de massif.

La convention a pour objet de fixer les modalités de la mise en œuvre concrète et opérationnelle des missions suivantes :

- La réalisation de travaux d'investissement pour les nouveaux aménagements et équipements d'accueil du public dans la forêt domaniale de Bord-Louviers, sur le territoire de la Communauté d'agglomération Seine-Eure (programmation du Schéma d'Accueil - pour la phase 1) ;
- La participation financière de l'Agglomération Seine-Eure pour la réalisation de ces opérations.

**VI/ DB 2023-32 - HABITAT-LOGEMENT - Garantie d'un emprunt PLAI contracté par la Fondation de l'Armée du Salut pour une opération de construction de 25 logements collectifs - Rue Saint Jean à Louviers - Autorisation**

Sur rapport de Madame ROUZÉE, à l'unanimité, le Bureau communautaire décide :

**ARTICLE 1** – La Communauté d'agglomération Seine-Eure accorde sa garantie à hauteur de 60 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 377 320,67 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°143642.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 826 392,40 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat fait partie intégrante de la présente décision.

**ARTICLE 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**ARTICLE 3** – Le bureau communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

**VII/ DB 2023-33 - SUBVENTIONS - SPORTS - Association *Trail des deux amants* - Trail des deux amants du 2 avril 2023 - Subvention - Autorisation**

Sur rapport de Monsieur LE DIGABEL, à l'unanimité, le Bureau communautaire accepte de verser une subvention de 5 000 € à l'association *Trail des deux amants* afin de soutenir l'organisation et le financement de la douzième édition de ce Trail qui s'est déroulé le samedi 2 avril 2023 à Pîtres.

**VIII/ DB 2023-34 - SUBVENTIONS - TOURISME - Participation financière de la Communauté**

**d'agglomération Seine-Eure à l'Association des Anciens et Amis de la Batellerie à Poses**  
**Autorisation**

Sur rapport de Monsieur CHAMBON, à l'unanimité, le Bureau communautaire accepte de verser une participation financière de 19 000 € pour le fonctionnement annuel de l'association des Anciens et Amis de la Batellerie à Poses.

Le musée de la batellerie de Poses plonge les visiteurs au cœur de la vie des marinières et offre une découverte originale du patrimoine fluvial de la Seine grâce à ses deux bateaux-musées :

- le Fauvette : un remorqueur fluvial classé Monument Historique (propriété de la commune de Poses) remis dans son état d'origine (1928), permet de découvrir la vie à bord de l'époque, la salle des machines, la timonerie et les logements ;
- la péniche Midway qui retrace l'histoire de la Seine et les différentes techniques de navigation.

**VIII/ Examen de l'ordre du jour du Conseil communautaire du jeudi 25 mai 2023 :**

L'ordre du jour n'appelle pas de remarque.

**IX/ Questions diverses :**

Madame SANCHEZ informe l'assemblée qu'un week-end de rencontres festives et d'action est organisé à Léry le week-end des 6, 7 et 8 mai afin de défendre la forêt de bord et sa lisière, située sur les communes de Léry et de Val de Reuil, contre le projet de futur contournement Est de Rouen.

De son côté, Monsieur CHARLIER condamne les actions menées sur certaines parcelles qui, dans l'optique de défendre la forêt, ont été totalement contreproductives. En effet, quelques individus s'en sont pris aux arbres qui devaient être abattus dans le cadre du plan de gestion ; empêchant leur abattage ou rendant impossible leur commercialisation. « Cette manifestation qui n'a aucun rapport avec le contournement Est de Rouen a bloqué un chantier forestier qui fait partie de la vie habituelle de la forêt » regrette-t-il.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulée, la séance est levée à 21 h 50.

Pour copie conforme,  
Le Président.

Par délégué  
Le Directeur Général Adjoint

**Sid-Ahmed SIRAT**

